

**Arrêté du Maire interdisant le stationnement, la circulation des véhicules et
l'accès du public place de l'église à Mériadec
pour l'installation d'un panneau lumineux**

Le Maire de la Commune de PLUMERGAT,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise LUMIPLAN représentée par Madame Lucile ROUSSEL, domiciliée 01 impasse Augustin Fresnel BP 60227, 44815 SAINT-HERBLAIN, en date du 29 juin 2023, en vue d'installer un panneau lumineux pour le compte de la commune,

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité, il importe d'interdire le stationnement, la circulation des véhicules et l'accès du public sur la place de l'église à Mériadec en raison de l'installation d'un panneau lumineux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 10 juillet 2023 à 17H00 et jusqu'au 12 juillet 2023 à 08H00, le stationnement, la circulation des véhicules et l'accès du public sur la place de l'église à Mériadec seront interdits en raison de l'installation d'un panneau lumineux.

ARTICLE 2 : La réalisation des travaux, la fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation seront à la charge des services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone de travaux dès le 04 juillet 2023.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de Plumergat, Monsieur le Policier municipal de la commune et Monsieur le Directeur des services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Policier municipal de la commune,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune.

Fait à Plumergat, le 03 juillet 2023

P/ Le Maire et par délégation,
Michel JALU,
1^{er} Adjoint en charge des affaires générales



